

# FLASH INFO SANTÉ

OCTOBRE 2016

 **VERSPIEREN**  
COURTIER EN ASSURANCES



## Nouveautés

# DE NOUVEAUX SERVICES SUR VOTRE ESPACE CLIENT VISALTA

Dès la mi-novembre 2016, de nouveaux services seront disponibles dans votre espace client Visalta. Ils permettront de mieux répondre à vos attentes et d'améliorer les échanges avec Verspieren.

### Le service mobile interactif

Lorsque vous nous contacterez avec votre smartphone au 03 20 45 33 33, vous serez mis en contact avec notre nouveau service mobile interactif qui vous permettra de trouver en quelques clics la réponse à vos questions.



### L'assistant virtuel

Vous pourrez désormais interagir avec Aurore, un agent virtuel qualifié, qui répondra directement en ligne à toutes vos questions, 24h/24 et 7j/7. Entièrement animée et parlant à haute voix, elle vous apportera une réponse immédiate. Vous pourrez également visualiser votre dialogue.

### La signature électronique

Elle garantit l'intégralité d'un document électronique et authentifie l'auteur en cas de dispense d'adhésion en frais de santé.

### Le chat en ligne

Accessible du lundi au vendredi, le chat vous permettra de converser sur vos frais de santé, en temps réel, avec un expert Verspieren. Vous serez ainsi garantis d'une réponse rapide !

Retrouvez bientôt toutes ces nouveautés dans votre espace client Visalta pour gérer votre santé en quelques clics.



Ces nouveautés sont la première étape d'un renouvellement complet de votre espace client Visalta. Nous vous tiendrons informés de cette nouvelle version dès qu'elle sera disponible. ■

À savoir

## VOS COORDONNÉES BANCAIRES SÉCURISÉES

Pour votre sécurité, Verspieren ne vous appellera jamais au sujet de vos coordonnées bancaires et s'interdit de les mettre à jour par téléphone. Vous disposez pour cela de votre espace client Visalta – rubrique « mon profil – IBAN ».

## VOTRE ENFANT EST ÉTUDIANT ET A + DE 18 ANS ? DÉCLAREZ-NOUS SA SITUATION AVANT LE 31 OCTOBRE 2016 !

Pour que votre enfant majeur continue à bénéficier du remboursement de ses dépenses de santé par Verspieren et puisse recevoir sa carte de tiers-payant 2017, vous devez nous informer de sa situation avant le 31 octobre 2016.

Nous vous remercions d'adresser à Verspieren, les justificatifs correspondants à sa situation, par e-mail à [adp@verspieren.com](mailto:adp@verspieren.com) ou par courrier à : Verspieren – Service Adhésions Santé – BP 30 200 – 59446 Wasquehal Cedex.

Si votre enfant ne peut plus bénéficier de ses droits santé, son adhésion prendra fin au 31 décembre 2016. Il pourra alors souscrire un contrat Santé individuel.

Les documents à envoyer sont les suivants :

- **lycéen** : le certificat de scolarité 2016-2017 ;
- **étudiant** : le certificat de scolarité 2016-2017 et l'attestation de droits au régime étudiant ou CPAM à jour ;
- **apprenti** : le contrat d'apprentissage (alternance ou professionnalisation) 2016-2017 et l'attestation de droits au régime CPAM à jour ;
- **primo demandeur d'emploi** : l'attestation primo demandeur de Pôle emploi. ■

### À noter

Informez-nous de tout changement de situation en cours d'année au 03 20 45 33 33, du lundi au vendredi de 8 h à 18 h ou par e-mail à [adp@verspieren.com](mailto:adp@verspieren.com)

## VOTRE CARTE DE TIERS-PAYANT

Elle vous permet d'être dispensé de l'avance de certains frais lorsque vous la présentez aux professionnels de santé.



Les actes médicaux concernés sont la pharmacie, les analyses médicales, la radiologie, l'hospitalisation, l'optique, le dentaire, les auxiliaires médicaux, le transport et les soins externes.

Les professionnels de santé n'ont cependant pas l'obligation de pratiquer le tiers-payant.

### Quand allez-vous recevoir votre carte ?

- Pour les nouveaux assurés Verspieren : votre carte sera délivrée 5 jours après votre adhésion et envoyée par courrier à votre domicile ou à votre employeur.
- Pour les personnes déjà assurées auprès de Verspieren : **votre carte sera adressée par courrier entre le 15 et le 31 décembre 2016.**

Une attestation reprenant les ayants-droit est délivrée à chaque bénéficiaire d'un numéro de Sécurité sociale ayant accepté la télétransmission.

### Comment télécharger votre carte de tiers-payant ?

Vous pouvez télécharger un duplicata de votre carte de tiers-payant en vous rendant directement sur la page d'accueil de votre espace client Visalta, muni de vos identifiants.

### Rappel

En cas de départ de votre entreprise ou si vous souhaitez changer de complémentaire santé individuelle, n'oubliez pas de restituer votre carte de tiers-payant Verspieren auprès de notre service Adhésions ou de votre employeur dans le cadre d'un régime frais de santé collectif. ■